

### Questions au Feuilleton

et une province ne peut être souscripteur ou détenteur enregistré d'actions d'une banque.

[Traduction]

#### LE RECRUTEMENT À LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 1914—**M. Dick:**

1. Une annonce a-t-elle paru le 17 mars 1973 dans la revue *Economist*, à la rubrique «Offres d'emplois à l'étranger», disant que la Commission de la fonction publique du Canada cherchait à embaucher des vérificateurs-comptables de gestion et de finances pour le Bureau du service de vérification-comptable et mentionnant le numéro de concours 73-ASP-F1-2?

2. Ces personnes travailleront-elles au Canada et, si tel est le cas, seront-elles amenées au Canada aux frais des contribuables?

3. Pourquoi la Commission de la fonction publique fait-elle du recrutement en dehors du Canada, compte tenu notamment des paliers peu élevés des postes en cause?

4. Combien de postes doivent être pourvus par ce concours?

5. Quels efforts ont faits la Commission de la fonction publique ou le ministère en cause pour recruter des gens au sein même du ministère ou au Canada?

6. L'annonce a-t-elle paru au Canada et, si tel est le cas, où et à quelle date?

7. Qui a autorisé qu'on déroge à la règle exigeant que le requérant soit citoyen canadien ou, à titre de deuxième choix, immigrant reçu?

8. Combien en coûtera-t-il pour déménager chaque candidat choisi, sa famille et ses effets?

9. Le candidat choisi fera-t-il un stage de probation et, s'il échoue, sera-t-il renvoyé en Angleterre aux frais de l'État?

10. Qui a autorisé l'affectation de fonds pour ce recrutement?

11. Ce concours obligera-t-il un agent de recrutement à se rendre à Londres (Angleterre) pour interviewer les candidats?

**L'hon. Hugh Faulkner (secrétaire d'État du Canada):** La Commission de la Fonction publique me communique la réponse suivante: 1. Une annonce a en effet paru le 17 mars 1973 dans la revue «*Economist*», à la rubrique «Offres d'emploi à l'étranger», disant que la Commission de la Fonction publique du Canada cherchait à embaucher des vérificateurs-comptables de gestion et de finances pour le Bureau des services de vérification et mentionnant le numéro de concours 73-ASP-FI-2.

2. Les candidats qualifiés qui accepteront les offres d'emploi travailleront au Canada. Ils seront amenés au Canada aux frais des contribuables.

3. La Commission de la Fonction publique, après avoir épuisé les ressources internes en main-d'œuvre et mené onze campagnes de recrutement «publiques» au Canada entre mars 1972 et mars 1973, n'a pas réussi à répondre aux besoins des ministères au niveau d'entrée du groupe des vérificateurs.

4. Il y a trente postes à pourvoir au moyen de cette campagne de recrutement à l'étranger.

5. Des programmes de formation intensive ont été mis sur pied dans les quatre principaux ministères intéressés et ont fourni la majeure partie des candidats nommés au niveau d'entrée. Toutefois, cette source ne suffit pas à répondre à la demande actuelle. Tel que mentionné précédemment à l'alinéa (3), entre mars 1972 et mars 1973, la Commission de la Fonction publique a organisé au Canada onze campagnes de recrutement «publiques» visant les vérificateurs au niveau d'entrée.

6. L'annonce en question était destinée spécialement à recruter des vérificateurs au Royaume-Uni. Elle n'a donc pas paru au Canada. Toutefois, onze annonces furent placées périodiquement l'année dernière dans les plus grands quotidiens et revues du pays (voir alinéa 3).

[Mr. Turner (Ottawa-Carleton).]

7. L'article 17, paragraphe (4) (iv) de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique autorise la Commission à recruter des personnes qui ne sont pas citoyens canadiens lorsque, dans une branche particulière, il ne se trouve pas assez de citoyens canadiens qualifiés.

8. Nous ne sommes pas en mesure actuellement de donner des chiffres. Cela ne sera en effet possible que lorsque nous serons fixés sur le choix des candidats; le remboursement des frais de déménagement incombe aux ministères.

9. Oui, il y a une période probatoire. Au cas où un candidat ne réussirait pas, il appartiendrait au ministère de juger s'il y a lieu ou non de lui rembourser ses frais de retour en Angleterre.

10. La Commission de la Fonction publique a autorisé l'affectation de fonds à cette campagne de recrutement.

11. Un agent de la Commission de la Fonction publique et deux agents du ministère des Approvisionnements et Services se rendront à Londres, et éventuellement dans d'autres villes du Royaume-Uni pour interviewer les candidats.

#### LES SUBVENTIONS À L'EXTRACTION DU CHARBON

Question n° 1926—**M. Arrol:**

Les sociétés extractives du charbon reçoivent-elles un subside pour chaque tonne de charbon qu'elles extraient et, dans l'affirmative, quel est le montant versé par tonne?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Non.

#### L'ÉTUDE SUR LE TRANSPORT ET LA MANUTENTION DES CÉRÉALES

Question n° 1944—**M. Mazankowski:**

1. Combien l'étude sur le transport et la manutention des céréales a-t-elle coûté en tout au gouvernement?

2. Quelles ont été les sociétés d'experts-conseils qu'on a retenues pour effectuer cette étude et combien a-t-on payé à chacune d'elles pour ses services?

3. Comment les a-t-on choisies?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** 1. Le coût total s'est élevé à \$587,950.

2. Contrats de services personnels et services d'informatique, \$40,000; Membres de l'industrie des céréales en contrats de services personnels, \$94,950; Étude sur les éleveurs régionaux, Université du Manitoba, \$12,000; Étude sur les éleveurs régionaux, P.S. Ross, \$27,000; Étude de détermination des coûts, Thunder Bay & ports de la Côte du Pacifique, P.S. Ross, \$15,000; Les éleveurs terminaux dans l'Est canadien, P.S. Ross, \$19,000; Coûts du camionnage agricole, Université du Manitoba, \$5,000; Camionnage commercial, système de transport Trimac, \$5,000; Projet de tête de ligne à l'intérieur du pays, P. Foody & Co., \$45,000; Étude du nettoyage et de l'entreposage, P. Foody & Co., \$50,000; Étude de la tête de ligne de Saskatoon, P. Foody & Co., \$5,000; Incidences économiques de la rationalisation des municipalités des Prairies, Underwood McLellan & Assoc., \$44,000; Coûts de la manutention et du transport des céréales au Canada, P.S. Ross, \$25,000; Transport des céréales dans l'Est canadien, Kates, Peat, Marwick, \$46,000; Coûts d'un projet d'éleveur terminal, Barnett McQueen, \$5,000; Études de pipe-lines pour céréales, Hedlin Menzies, \$3,000; Essai d'une machine de nettoyage à grande vitesse, P. Foody & Co. & Saskatchewan Wheat Pool, \$147,000. Total \$587,950.